



Bureau de la présidence et de la direction générale

Québec, le 3 octobre 2025

Objet : Avis - Pertinence de l'utilisation des trousse de dépistage rapide du VIH par les intervenants communautaires au Québec

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer de la publication de ce document, produit par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), portant sur la pertinence de l'utilisation des trousse de dépistage rapide du VIH par les intervenants communautaires au Québec. Ces travaux font suite à un mandat de la Direction générale des politiques de santé publique du Sous-ministériat à la prévention et à la santé publique.

Ce mandat découlait de représentations auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et du directeur national de santé publique par la Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA), qui demandait que des changements législatifs et opérationnels soient mis en œuvre afin de permettre aux intervenants communautaires d'effectuer des tests de dépistage de l'infection par le VIH à l'aide de trousse de dépistage rapide aux points de services, y compris dans les organismes communautaires.

En raison de l'absence de données probantes démontrant l'efficacité et l'innocuité du dépistage par trousse de dépistage rapide par les intervenants communautaires à pouvoir rejoindre les populations vulnérables et à les arrimer aux soins, combiné à de nombreuses contraintes organisationnelles limitant la faisabilité opérationnelle de cette stratégie (ex. contraintes législatives associées à un acte réservé, normes d'assurance qualité associées aux examens de biologie médicale délocalisés), l'INESSS ne recommande pas l'utilisation de trousse de dépistage rapide du VIH par les intervenants communautaires dans le contexte québécois. Quelques considérations plus globales ont également été émises. Parmi celles-ci, il serait pertinent de questionner l'encadrement des trousse de dépistage rapide, qui sont des examens de biologie médicale délocalisés, afin que celui-ci puisse être allégé pour permettre une éventuelle faisabilité opérationnelle pour ce type de trousse. De plus, la distribution d'autotests du VIH, qui semble comporter beaucoup moins d'enjeux organisationnels, serait une alternative à envisager afin d'augmenter la capacité de dépistage au Québec. Une augmentation des efforts de sensibilisation face au dépistage du VIH, auprès des populations vulnérables, serait également souhaitable.

Veuillez prendre note que ce document est maintenant disponible en ligne à l'adresse [Publications](#).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente-directrice générale,

INESSS
LE SAVOIR PREND FORME

Michèle de Guise

Québec
2535, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 4M3
Téléphone : 418 643-1339
Télécopieur : 418 646-8349
inesss.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-2563
Télécopieur : 514 873-1369